

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

4 avril 2023

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **4 avril 2023 à 8 h 10**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7

Étaient également présents : la greffière adjointe, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics et la directrice du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2023)-100-42 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement aux limites de l'affectation Centre-ville (CV) et de l'affectation industrielle (IN) du périmètre urbain du Centre-ville - adoption du projet de règlement
6. Règlement (2023)-102-72 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-322 - adoption du projet de règlement
7. Règlement (2023)-103-21 modifiant le règlement (2008)-103 concernant le lotissement relativement à l'exigence de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour la zone IN-322 - adoption du projet de règlement
8. Règlement (2023)-105-7 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-04 secteur industriel de la route 117 - adoption du projet de règlement
9. Règlement (2023)-106-28 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement aux limites du secteur 13 - adoption du projet de règlement
10. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 10.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

4 avril 2023

au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM23 04 187

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM23 04 188

5. Règlement (2023)-100-42 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement aux limites de l'affectation Centre-ville (CV) et de l'affectation industrielle (IN) du périmètre urbain du Centre-ville - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 24 avril 2023, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2023)-100-42 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement aux limites de l'affectation Centre-ville (CV) et de l'affectation industrielle (IN) du périmètre urbain du Centre-ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 04 189

6. Règlement (2023)-102-72 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-322 - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 24 avril 2023, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2023)-102-72 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la zone IN-322*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 04 190

7. Règlement (2023)-103-21 modifiant le règlement (2008)-103 concernant le lotissement relativement à l'exigence de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour la zone IN-322 - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 24 avril 2023, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2023)-103-21 modifiant le règlement (2008)-103 concernant le lotissement relativement à*

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

4 avril 2023

l'exigence de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour la zone IN-322.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 04 191

8. Règlement (2023)-105-7 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-04 secteur industriel de la route 117 - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 24 avril 2023, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2023)-105-7 modifiant le règlement (2008)-105 sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement au PAE-04 secteur industriel de la route 117.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 04 192

9. Règlement (2023)-106-28 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement aux limites du secteur 13 - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 24 avril 2023, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2023)-106-28 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale relativement aux limites du secteur 13.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CM23 04 193

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Maude Picotin
Greffière adjointe